Commercialisation du poisson d'eau douce-Loi

société de la Couronne puisse vendre du poisson aussi efficacement qu'une entreprise privée. Le propriétaire d'une entreprise privée ne se contente pas d'attendre dans un bureau luxueux de Winnipeg qu'on lui commande du poisson par téléphone. Il faut faire un effort pour vendre. Telle aurait été la façon de procéder de l'entreprise privée, n'eût été ce monstre désigné sous le nom de d'OCPED.

L'ancien ministre, qui a été récompensé par un siège en vieux cuir à l'autre endroit, voulait étendre le monopole de la société de la Couronne jusqu'aux Grands lacs. Il voulait que tout le monde souffre de la même misère. Il ne pouvait pas supporter le succès des pêcheries des Grands lacs, exploitées par l'entreprise privée. Il voulait que tout le monde soit dans la misère.

En ce qui concerne la question du monopole, je dirai qu'elle peut être résolue assez rapidement et j'espère qu'elle le sera. La position du parti progressiste conservateur, définie au cours des années et qui faisait partie des promesses faites aux pêcheurs au cours de la campagne électorale, est la suppression du monopole actuel de l'Office. Ce monopole sera supprimé pour le plus grand bien des deux parties. Tout d'abord, pour le bien des pêcheurs. Ils seront maintenant en mesure de vendre leur poisson au plus offrant. Ils ne seront plus esclaves d'une société de la Couronne disposant d'un monopole. Deuxièmement, la situation sera juste pour ceux qui veulent faire le commerce du poisson. Saviez-vous, monsieur le Président, que si j'achète du poisson pour le revendre, le traiter ou à d'autres fins, activité que j'estime parfaitement honorable, utile pour le pays, je serai passible de deux ans de prison aux termes de la loi actuelle, pour avoir acheté sans autorisation du poisson à un pêcheur. C'est certainement là une atteinte aux libertés individuelles des Canadiens que nous ne pouvons plus tolérer.

• (1740)

M. Waddell: C'est ce que l'on appelle la commercialisation ordonnée.

M. Nickerson: Les socialistes appellent ça la commercialisation ordonnée. Ils empêchent les gens d'avoir un emploi honorable, d'aider leurs concitoyens à créer des emplois et à proposer de bons produits de consommation. Voilà ce qu'ils veulent.

M. Waddell: Parlez-en à n'importe quel agriculteur.

M. Nickerson: Lorsque l'Office aura perdu son monopole, il pourra continuer d'exister. Je soupçonne que, en concurrence avec l'entreprise privée, il ne durera pas très longtemps, mais je n'ai aucune objection à ce qu'il continue, dans la mesure où il n'a plus de monopole. Cela fait, son exploitation pourrait retourner à l'entreprise privée, comme précédemment. Autrefois, les gens investissaient dans les usines et achetaient leur poisson aux pêcheurs. Ils se rendaient à New York ou à Chicago et vendaient au meilleur prix possible. La chose fonctionnait assez bien. Nous pourrions aussi avoir une coopérative.

Actuellement, les pêcheurs ne peuvent pas constituer de coopérative pour vendre leur propre poisson. Je suis persuadé que mon collègue socialiste ne s'y opposerait pas. Ce n'est pas sûr, il trouvera peut-être que ce n'est pas une commercialisation ordonnée. Les socialistes se préoccupent peu que la Chambre des communes ait retiré aux pêcheurs la liberté de former une coopérative. Si les pêcheurs veulent constituer une coopérative de producteurs, ils devraient être en mesure de le faire, mais ce n'est pas le cas actuellement.

Il pourrait aussi y avoir une participation provinciale. Les provinces participent déjà. On nous a dit que l'Office réalise maintenant des bénéfices, mais seulement en raison de subventions provinciales et territoriales au secteur. Je sais que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest débourse environ \$400,000 par année pour financer cette industrie. Une partie de cet argent sert à soutenir le prix du poisson et une partie est destinée aux conditionneurs qui vont chercher les prises auprès des postes de pêche autour du lac. Même là, le prix du poisson est ridiculement bas. La plupart des pêcheurs usent leurs filets en pure perte. Je me permets de citer quelques manchettes des journaux locaux: «Les pêcheurs sont dans une situation critique»; «Les prix du poisson toujours bas»; «Saison sombre en perspective pour les pêcheurs des T. N.-O.». Et ainsi de suite. Je ne crois pas que leur situation s'améliorera tant qu'ils ne pourront vendre leur poisson à qui ils veulent.

M. Blaikie: A un prix encore plus bas.

M. Nickerson: Je ne crois pas que les contribuables doivent assumer ce fardeau.

M. Tobin: Et les 10 millions de dollars?

M. Nickerson: En raison de sa nature même, cette ressource peut être exploitée d'une façon rentable. Pourquoi ne pouvonsnous pas le faire? Pourquoi les contribuables canadiens doivent-ils subventionner une industrie qui pourrait être rentable pour les pêcheurs? Le poisson pêché dans les Territoires est l'un des meilleurs du monde. Nous sommes capables d'offrir un produit de toute première qualité qui devrait se vendre au prix fort. Mais ce n'est pas le cas parce qu'on le vend pêle-mêle avec les produits de qualité inférieure d'autres provinces. Si les Territoires pouvaient exploiter leurs propres marchés pour les produits dans lesquels ils se spécialisent, ils pourraient en obtenir le prix fort. Je suis persuadé que les provinces pourraient, elles aussi, en profiter probablement, car elles concentreraient leurs efforts sur certaines espèces. Je connais des gens qui ont trouvé eux-mêmes des débouchés pour l'omble chevalier notamment. Ils ont trouvé des acheteurs, en ont informé l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et lui ont demandé d'acheter leur poisson. Ils ont attendu deux mois et ont demandé à l'office où en était leur commande pour cette espèce de poisson. L'Office avait fait volte-face et donné la commande à quelqu'un d'autre. C'est le genre de choses qui se produit couramment.